

Note du bureau de Sorbonne Paris Cité : premières propositions d'organisation pour la construction de l'université Sorbonne Paris Cité.

La présente note a été approuvée dans son ensemble par le Conseil d'administration du PRES Sorbonne Paris Cité le 28 mars 2012. Ces propositions sont destinées à être diffusées et discutées dans les conseils élus des différents établissements.

Le bureau de Sorbonne Paris Cité s'est réuni en séminaire deux jours à la station d'écologie forestière de Fontainebleau les 15 et 16 Mars 2012, pour émettre les premières propositions d'organisation pour la construction de l'université Sorbonne Paris Cité. Les directeurs généraux des services se sont joints au bureau le matin du 16 Mars pour participer aux débats.

Introduction : Pourquoi une université unifiée ?

Il est dans un premier temps indispensable de faire une synthèse des arguments qui ont mené à la proposition de la construction d'une université unifiée. Ce projet a emporté l'adhésion des uns ou des autres à des dates différentes, selon les établissements. Le calendrier de l'idex est venu « bousculer » la proposition, en la précipitant. Cette précipitation forcée par le calendrier des Investissements d'Avenir a pu masquer les bonnes raisons de la construction d'USPC derrière un possible « effet d'aubaine » lié à l'idex, au risque de dénaturer le projet, ou de fragiliser l'adhésion de la communauté. Il faut donc revenir au fond.

- Les universités se regroupent pour proposer des formations plus riches, plus lisibles, au service des étudiants et bien organisées dans le territoire d'enseignement supérieur.
- Elles se regroupent pour mener des recherches plus ambitieuses, pluridisciplinaires, déliées des querelles de chapelles juridiques que nourrissent les universités nombreuses et désormais autonomes.
- Elles se regroupent pour accroître leur attractivité nationale et internationale. Faire une université au premier rang mondial qui attire les meilleurs étudiants de tous pays, offrir des formations innovantes et attrayantes, favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et assurer la réussite du plus grand nombre sont nos objectifs fondamentaux.
- Elles se regroupent pour mettre en place des services plus performants en soutien à la recherche ou à l'enseignement.
- Elles se regroupent pour s'associer avec les grandes écoles, et pour recréer le lien entre écoles et universités, si profitable à notre société et à la justice sociale.
- Les grandes universités de demain gagneront enfin en lisibilité : lisibilité des formations pour les étudiants, mais aussi lisibilité pour les partenaires : organismes de recherche, collectivités locales, entreprises. Elles occuperont ainsi une place primordiale au cœur de la société.

La proposition de construire une université en unifiant les huit établissements s'inscrit d'ailleurs dans un contexte national de regroupement des universités : Strasbourg, Aix

Marseille, l'université de Lorraine ont déjà réalisé ce travail, et l'avaient commencé bien avant l'initiative d'excellence. Bordeaux, Lille, s'y préparent. Après les années de multiplication des universités pour répondre à l'augmentation considérable des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur¹, le temps est venu d'une réorganisation.

En résumé : renforcer nos missions fondamentales, offrir un meilleur service public sur nos missions – faire de la meilleure recherche et un meilleur enseignement – est *l'objectif fondamental*. Construire une université unifiée est le *moyen* d'y parvenir. L'idex est une *force motrice* qui nous aidera incontestablement sur ce chemin.

Les différents groupes de travail de USPC.

Différents groupes sont amenés à travailler à la construction de Sorbonne Paris Cité ou à la gestion de l'idex. Ces groupes auront en charge l'organisation de la coopération, avec chacun leur mission. La coopération plutôt que la compétition entre institutions autonomes, la reconstruction d'un enseignement supérieur et d'une recherche pulvérisée, passent par de l'échange, du partage, de la réflexion commune, en particulier au sein de ces groupes de travail. Il n'est pas inutile de rappeler le rôle de chacun de ces groupes, de s'assurer qu'ils coopèrent et ne souffrent pas de fâcheuses redondances.

De nombreuses questions du jury de l'idex ont cherché à tester notre volonté réelle de construire une université unifiée. Nos réponses ont permis de constater quels étaient les marqueurs de l'intégration de l'université unifiée. Nous en avons relevé tout particulièrement trois : le fait que nous choissions d'avoir 5 représentants plutôt que que 8 dans le *board* (qui signifie que l'on est capable de passer du confédéral au fédéral), la possibilité d'écrire une contractualisation qui comporte des parties communes, et finalement bien sûr la possibilité d'écrire des statuts juridiques communs. Le bureau de SPC a repris ces trois aspects à Fontainebleau. Cela nous a naturellement amené à parler à Fontainebleau tout d'abord du *board* de l'idex (appelé par la suite le *board*).

Le board, le bureau de SPC et le CA de SPC.

Nous avons été battus au premier concours en Mars 2011 pour plusieurs raisons, entre autres le refus de faire une personnalité morale séparée pour l'idex, et une structure manifestement confédérale qui n'incitait pas le jury à croire à la perspective d'une université unifiée. Le passage manifeste à un comportement fédéral avec le passage de 8 à 5 dans le *board* de l'idex a été un argument clef pour convaincre le jury de la réalité du projet. C'est un geste fort de rester à 5 présidents ou directeurs des établissements dans le *board*.

Rappelons la composition du *board* proposée au jury : cinq des dirigeants des établissements fondateurs, cinq sièges pour les organismes de recherche et l'APHP : Alain Fuchs pour le CNRS, Catherine Césarsky pour le CEA, André Syrota pour l'INSERM, Michel Laurent pour l'IRD et Mireille Faugères pour l'APHP, ainsi que les représentants de la ville de Paris et de la région Ile de France, et trois représentants de l'entreprise. Sur proposition du bureau, le conseil d'administration du PRES Sorbonne Paris Cité du 28

¹ Moins de 300000 étudiants dans le supérieur en 1960, 2300000 aujourd'hui, moins de 5% de bacheliers dans une génération après la guerre, plus de 71% aujourd'hui !

mars 2012 a proposé de confier la présidence du *board* à Vincent Berger et la direction exécutive du PRES et de l'idex à Richard Descoings.

Le *board* ne se réunira pas à une fréquence élevée, étant donnée sa composition. En revanche, le bureau du PRES² continuera à se réunir toutes les semaines et restera l'instance qui suit quotidiennement l'évolution de SPC. Le bureau garde tout son rôle stratégique puisqu'il est composé des dirigeants des huit institutions. Le *board* ajoute, par rapport au bureau, la présence des organismes de recherche. Le rôle du *board* est fondamentalement d'assurer la cohérence entre les organismes de recherche et l'université SPC, cohérence qui n'est habituellement nulle part organisée de manière satisfaisante : ni sur le plan budgétaire (les programmes 172 et 150 de Bercy sont séparés), ni sur le plan politique général, ni sur le terrain où la collaboration reste très éparpillée malgré les efforts très significatifs réalisés ces dernières années. Les alliances, par exemple, sont intéressantes mais ont un rôle insignifiant dans l'articulation concrète sur le terrain de l'enseignement et de la recherche entre organismes et universités.

C'est précisément la taille de USPC qui rend possible cette instance de discussion entre université et organismes, incluant l'AP-HP. **Le *board* est en quelque sorte une alliance de site.** La co-décision entre le CNRS et USPC est essentielle : A Science Po, par exemple, il y a 1 CNRS pour 3 enseignants chercheurs, à Paris Diderot 2 CNRS pour 3 enseignants chercheurs. Comment imaginer construire une stratégie sans les organismes de recherche ? Elle est difficile à organiser lorsqu'il y a 80 universités et aussi des écoles nombreuses. A l'échelle de l'université unifiée, cela prend sens parce que la taille de Sorbonne Paris Cité atteint la taille critique d'un organisme de recherche. Une construction stratégique commune peut alors commencer. Le *board* sera le lieu où les organismes de recherche pourront assurer que la construction de USPC se fait en toute intelligence avec eux.

Il est important de rappeler que le directeur de l'idex et le *board* de l'idex sont soumis au CA de Sorbonne Paris Cité, le choix de SPC ayant été depuis le début de ne pas créer de personnalité morale séparée de l'idex. C'est un point absolument essentiel qui nous différencie d'autres projets idex. Chez nous, l'idex n'est pas une structure indépendante, le directeur est nommé et révoqué à tout moment par le CA de Sorbonne Paris Cité.

Les groupes de travail spécifiques.

Un certain nombre de groupes de travail sont par ailleurs mis en place pour monter en puissance la collaboration concrète entre les huit établissements. Déjà depuis plus de deux ans, les responsables des services se rencontrent, secteur par secteur (on dénombre plus d'une vingtaine de groupes de travail). Les groupes de travail associeront étroitement les responsables politiques des universités (dont les VPCS et les VPCEVU) et les responsables de l'administration ainsi que des experts. La mutualisation des fonctions support est très importante, elle permettra d'améliorer tout le spectre des services dans USPC, au service des étudiants et au service des chercheurs. Mais cette mutualisation ne saurait se substituer au projet politique de USPC, qui repose sur nos missions fondamentales qui sont l'enseignement et la recherche. Les DGS tiennent à

²qui réunit les huit présidents et directeurs des établissements, plus le président du PRES.

insister sur ce point : la mutualisation des services ne saurait porter à elle seule l'intérêt de l'université unifiée.

Par ailleurs, dans ce domaine il est sans doute préférable de porter l'effort sur les quelques chantiers les plus importants sans chercher à tout restructurer d'emblée. Certains groupes de travail auront pour objet d'échanger des bonnes pratiques et de la connaissance d'établissement à établissement, sans nécessité de restructuration à court terme.

Certaines initiatives montreront rapidement l'intérêt de l'université unifiée. Il faut retenir le principe général qui incite les établissements à mettre en place les bonnes pratiques qui ont porté leurs fruits dans les autres établissements. Dès l'été 2012, des appels à projet dans et hors peridex, des chaires et des bourses d'excellence, seront lancés. Avant la fin 2012, la réflexion sera lancée sur la mise en place des instituts pluridisciplinaires, le plan licence et la mission Europe. Par exemple, Paris 13 a mis en place les usages pratiqués à Paris Diderot en matière d'inscription des étudiants étrangers, ce qui a permis d'améliorer le service rendu, à la satisfaction des étudiants et de leurs représentants. D'autres exemples abondent d'établissements qui essaient de se caler sur les meilleures pratiques des autres. Les réunions des fonctions support ont pour objectif d'harmoniser par le haut les services rendus – quand cela ne contrevient pas à des cultures de site –, et pas de supprimer des postes par économie d'échelle. Cette harmonisation des pratiques n'est pas non plus une uniformisation, les pratiques sur les différents sites étant parfois liées à des histoires particulières ou à des spécificités disciplinaires. A cet égard, la réflexion sur la granularité des fonctions support sera absolument essentielle.

Les chantiers prioritaires pourraient être par exemple la formation des personnels, la politique vis à vis des contractuels, la création de parcours professionnels entre établissements, l'assistance à l'écriture et à la gestion de contrats de recherche. Le schéma directeur des systèmes d'information est également un élément stratégique. Ce champ illustre une difficulté générale dans ce type de processus : la peur de la période transitoire où l'on casse ce qui existe, et qui marchait pourtant parfois pas si mal, site par site, avant de créer une fonction support intégrée au niveau de SPC qui offrira incontestablement un meilleur service. On peut aussi citer comme exemple la possibilité pour SPC de se doter d'un calculateur de paye, ce qui est impossible au niveau d'un établissement tout seul, mais qui serait sans aucun doute une opération extrêmement profitable pour tous.

Le comité exécutif

Le comité exécutif préparera les travaux du conseil scientifique et les décisions du conseil de direction en lien étroit avec le bureau du PRES. Il comprendra notamment des enseignants chercheurs mandatés par les établissements et des membres de leurs administratifs désignés par eux.

« La rencontre des trois collèges »

Un groupe de travail particulier réunit les DGS, des enseignants chercheurs mandatés par les établissements, et des étudiants. C'est un lieu de rencontre entre le politique, l'administratif et l'utilisateur. Ce groupe assure le lien opérationnel entre le politique et l'administratif dans la construction de l'idex, il est donc essentiel. Il pourrait comprendre

une vingtaine de personnes. En intégrant des élus étudiants désignés par les établissements, le groupe aura vocation à aborder tous les sujets. Ce groupe de convergence pourrait alors s'intituler « La rencontre des 3 collègues ». C'est un lieu de convergence et d'échange des informations.

Un conseil des étudiants de SPC

Une autre idée à tester auprès des conseils des établissements est la constitution d'un conseil des étudiants de SPC, qui rassemble deux ou trois élus étudiants en provenance de chaque établissement. Cette enceinte pourrait être un lieu privilégié de propositions étudiantes pour SPC. Il faudrait faire une proposition en ce sens aux syndicats étudiants (UNEF, confédération étudiante, associations en médecine, ...) et recueillir leurs propositions.

La future organisation de l'université unifiée.

L'université unifiée rassemble quatre universités et quatre établissements qui ont des histoires différentes, des pratiques différentes, des statuts différents. L'EHESP et Sciences Po, à cause de leurs statuts très particuliers (en cotutelle du ministère de la santé pour la première, liée à une fondation privée pour la seconde) conserveront nécessairement leurs spécificités. Le modèle économique de Sciences Po - qui pratique la sélection à l'entrée - repose sur des frais d'inscription. Par ailleurs, il faut protéger la visibilité de marques mondialement connues telles que l'INALCO, l'IPGP ou « Sciences Po ». Pour les quatre établissements, la question se posera donc du point de fonctionnement entre une grande autonomie à l'intérieur de l'université unifiée - à la manière de ce que l'on appelait auparavant les « articles 33 ou 43 » - et une mise en commun plus importante. L'article 719-10 du code de l'éducation permet à des établissements d'être rattachés ou intégrés à l'université unifiée, avec des modalités ajustables au cas par cas par un décret spécifique, avec la conservation d'une personnalité morale si nécessaire. Chaque établissement sera donc amené à se prononcer sur les différentes options. Dans le cas où l'établissement souhaite conserver une forte autonomie, une convention d'échanges de services entre USPC et cet établissement sera rédigée, permettant la facturation des services rendus dans un sens ou dans l'autre. Dans le cas inverse, ou une intégration plus marquée est souhaitée, une telle convention n'est plus nécessaire, l'ensemble des services travaillant pour l'ensemble de SPC.

Une université normale

L'université unifiée sera une université normale, avec les instances élues prévues par la loi. En ce qui concerne l'organisation politique de USPC, les relations entre les conseils élus, la subsidiarité entre les composantes et le central, les statuts, etc., il faut que la communauté se saisisse de la conception de l'ensemble. Les établissements du PRES doivent organiser conformément à leur tradition démocratique un large débat à l'intérieur de leurs communautés respectives mais aussi entre collègues du PRES.

Ce point est extrêmement sensible, et l'organisation démocratique du processus de réflexion et d'élaboration de USPC doit être irréprochable.

On peut envisager un groupe de travail de huit personnes venant de chacun des huit établissements. Chacune de ces huit personnes pourrait être désignée par les conseils élus de chacun des établissements. Il aurait la responsabilité d'organiser le débat interne dans son établissement d'origine, et d'échanger avec ses homologues des autres

établissements dans le groupe de travail. Ce groupe de travail serait en quelque sorte une *commission gouvernance* de la future USPC. Cette commission serait présidée par le Président du PRES Sorbonne Paris Cité Jean-François Girard.

Dans les établissements les débats pourront être menés en parallèle à deux échelles. Par tous les personnels dans des réunions dans les UFR d'une part ; par les élus des différents conseils centraux dans des réunions régulières d'autre part.

Ce débat réclame du temps pour être de qualité et constructif. Au bout d'un an, le groupe de travail qui n'aura cessé d'échanger sur l'avancement de la réflexion dans chaque établissement aurait la responsabilité d'organiser des Assises de l'organisation de l'USPC. Ces assises jetteront les bases de l'organisation d'USPC et définiront les thèmes centraux nécessitant d'être approfondis dans des ateliers inter-établissements au cours des deux années suivantes. Les résultats de ces assises seront soumis aux votes des conseils CT et CA des établissements. Ils pourront couvrir aussi bien des questions de structures juridiques de "l'université unifiée" que de vie étudiante, de personnels ou de développement de la recherche et des formations dans ce nouvel établissement.

A la fin de ce chantier, fin 2014, un document de synthèse réunissant les conclusions sera rédigé par cette commission de gouvernance et sera diffusé aux conseils élus et rendu accessible aux personnels et étudiants.

Cette commission de gouvernance pourrait être aussi une force de proposition pour la rédaction éventuelle d'une future loi remplaçant la loi LRU, et aménageant un titre spécial pour les grandes universités. Les statuts de USPC pourraient être adoptés dans les différents conseils début dans le courant de l'année 2014.

La commission de gouvernance ne manquera pas d'étudier l'histoire d'autres « fusions » telles que Strasbourg ou Marseille, tout comme les DGS qui se sont déjà déplacés à Strasbourg et programment une mission à Marseille très prochainement.

Les CT et CA des établissements, le dialogue social, les syndicats.

Le processus doit être présenté régulièrement dans tous les CT et les CA des huit établissements. L'harmonisation des calendriers des CT et CA dans les universités devrait être étudiée, pour éviter la lourdeur de la succession des conseils et des navettes entre établissements.

Le bureau suggère qu'à chaque CT et CA des établissements des membres des autres établissements soient invités, avec une rotation des établissements concernés. Il pourrait y avoir trois ou quatre invités à chaque fois. Cela permettrait d'encourager les et de faciliter la compréhension mutuelle des acteurs.

Bien que la loi ne prévoit pas de Comité Technique pour un EPCS, le projet de création d'une université unifiée rend nécessaire l'apparition d'un Comité Technique de SPC, qui aurait avantage à siéger même avant la création de la nouvelle université. Ce comité pourrait être élu à partir des différents CTs des établissements. Le corps électoral rassemblerait tous les élus des différents CTs ; le mode électoral serait un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, ce qui permet à des représentants relativement minoritaires d'exister. Les listes devraient rassembler des représentants d'au moins trois

établissements différents. L'objectif de ce CT serait d'aborder tout ce qui fait l'objet des missions des CTs en général dans le contexte de la transition vers l'université unifiée, en particulier l'harmonisation des pratiques sociales entre les différents établissements. Ce CT serait transitoire sur la période 2012-2016 et a vocation à disparaître pour céder la place à un CT régulièrement mis en place lors de la naissance de l'université unifiée USPC. En aucun cas ce CT n'aurait autorité pour donner un avis sur un dossier relevant d'un des huit établissements, cette prérogative demeurant entièrement et exclusivement celle du CT de l'établissement régulièrement élu.

Divisions, départements, UFRs.

Le détail de l'ossature scientifique et pédagogique – les divisions, les départements, les UFRs – prendra bien deux ans à émerger. Il n'est pas inutile de rappeler que cette organisation prendra du temps à être mise en place, et par exemple n'a pas vocation à être inscrite dans la convention de l'idex, par exemple. La responsabilité de cette organisation dépend vraiment d'une réflexion disciplinaire, et doit résulter d'un processus bottom-up. Il n'y a pas de schéma général. On peut prévoir que les débats sur ce qu'est une UFR ou un département seront très différents en Sciences du Vivant/Santé et en Sciences Dures ou en Humanité, Arts Lettres et Langues. Là aussi, il est peut être intéressant de tenir des assises dans chaque division.

Il est évident que les maquettes des formations doivent pouvoir évoluer pendant les quatre années qui viennent. Il faudra donc faire comprendre explicitement à l'AERES et au ministère que l'on ne pourra pas rester figé sur des maquettes liées à un contrat dit « quinquennal » (voir plus loin), maquettes qui sont à construire dans des délais très courts par rapport à ceux nécessaires à la construction de USPC.

Le budget de l'idex.

Nous avons décidé dès le lendemain de l'annonce des résultats de l'idex de ne pas se soumettre à un calendrier trop précipité, tel que souhaité par le CGI, pour la signature de la convention idex. Les discussions avec les conseils des huit établissements prendront un certain temps. On se limitera donc dans le court terme à toucher le préfinancement dans l'attente de la préparation de la convention idex, qui permettra de financer dès maintenant les labex 2^{ème} vague et les idefi.

Il est important de rappeler que la convention idex ne comprend pas de description précise de la structure de la future université unifiée. Il n'est pas question, dans cette convention, de décrire quels seront par exemple les départements de Sorbonne Paris Cité. En revanche, nous devons décrire un calendrier qui précise, parmi les autres jalons qui mènent à la constitution de cette université, la date à laquelle nous aurons défini ces départements. Il faut expliquer ce point aux enseignants chercheurs pour éviter qu'ils cherchent à définir les départements dans la précipitation, ce qui pourrait être source de travail bâclé ou de conflits entre composantes.

Néanmoins, dans cette convention figurera une description détaillée des actions qui seront financées par l'idex. Le bureau avait décidé jusqu'à présent de ne pas rendre public le budget du projet soumis, en attendant l'arbitrage financier de l'Etat, qui amènerait à tout revoir.

Le bureau a donc travaillé à une ventilation du budget de l'idex entrant dans l'enveloppe accordée par l'Etat. Pour une dotation de 800 M€, une fois retirés les financements des labex et des idefi, la somme disponible correspond à peu près à 17M€ par an. Pour information, Lyon et HESAM qui n'ont pas été labellisés reçoivent tout de même 9M€ et 6M€, respectivement.

Il y a deux angles de vue pour considérer ces chiffres : sous l'angle des marges de manœuvre des établissements – qui sont faibles compte tenu de l'incompressible lié à la masse salariale ou au fonctionnement minimal –, ces budgets sont incontestablement importants. En revanche, ramenés aux budgets globaux des établissements, ces crédits sont bien faibles³, surtout en regard de l'ampleur de la transformation proposée, pierre angulaire du projet.

Cette observation nous renvoie à la conviction fondamentale rappelée au début de ce texte : le véritable projet politique est la naissance d'une université unifiée, ce projet politique part de la conviction que l'on peut offrir un meilleur service public, un meilleur enseignement et une meilleure recherche. Ce projet est indépendant de l'idex et en amont par rapport à celui-ci. L'idex est une opportunité qui nous aidera à vivre l'histoire que l'on a envie de vivre indépendamment de cet appel d'offre. Encore une fois, Strasbourg et Marseille n'ont pas attendu l'idex pour construire une grande université. En revanche, la reconnaissance par un jury international majoritairement composé d'universitaires est un formidable encouragement pour nos équipes.

En d'autres termes, ce n'est pas l'idex qui est structurant, c'est l'ambition politique qui est structurante.

Dans la démarche de ventilation budgétaire, le bureau a privilégié les actions de licence par rapport au doctorat, pour conserver l'identité de notre projet. L'une des inquiétudes de la communauté est que la recherche d'excellence soit amenée « au niveau du PRES »⁴ et que la licence reste « au niveau des établissements ». Par ailleurs, le nombre de bourses de thèse déjà fléchées dans les nombreux Labex est déjà très important. La place importante de la licence, de la vie de campus, des relations internationales, du documentaire, etc. aidera à la construction de l'université unifiée. Par ailleurs, le bureau propose l'ouverture du périmètre d'excellence aux Labex bien évalués, juste « sous la barre » mais pas labellisés, ce qui permettra d'élargir le périmètre d'excellence. Le tableau de financement proposé est donné en annexe.

Dès la signature de l'idex et avant l'arrivée des fonds, un conseil scientifique devra être mis en place pour gérer les appels d'offre de l'idex. La composition de ce conseil scientifique sera approuvée par le CA de Sorbonne Paris Cité, comme cela avait été le cas pour la constitution de son Conseil d'orientation pédagogique et scientifique.

3 Le budget des huit établissements de SPC dépasse le milliard d'Euros.

4 sans qu'il soit bien clair ce que cette expression signifie une fois l'université unifiée, mais il faut prendre acte de cette inquiétude qui est bien réelle et qui est formulée de cette manière là

La rédaction du contrat idex.

La convention idex demandera en effet la description de l'articulation entre idex et contrat quinquennal. La construction d'une université unifiée en 2016 est un engagement fondamental de l'idex. Il sera donc indispensable d'écrire contractuellement dans la convention idex quand les établissements disparaissent et l'université unifiée est créée.

La contractualisation avec le ministère, par ailleurs, est un élément essentiel de la construction collective du projet. Plusieurs options ont été proposées par la DGESIP :

- 1- Rédiger des contrats d'établissements pour 2 ans, la période 2014-2016, et non un contrat quinquennal classique. On écrirait donc chacun un contrat pour deux ans seulement. Cela n'a pas grand sens.
- 2- Ecrire un contrat unifié qui démarre dès 2014, avec des dotations fléchées vers les huit établissements sur la période 2014-2016 et huit personnalités morales indépendantes pendant 2 ans. Ce contrat unique serait signé par 9 établissements (les huit plus le PRES). Cette solution a la faveur de la DGESIP, mais elle bouscule à nouveau fortement les acteurs en précipitant l'émergence d'une stratégie commune de SPC et la perte d'autonomie des établissements⁵.
- 3- Ecrire huit contrats différents avec un chapeau commun, chaque contrat étant signé par chacun des établissements. C'est l'option qui a été choisie par l'Université de Lorraine. C'est aussi l'option qui avait été choisie par les CA des établissements en juin dernier. Il n'y a pas forcément à changer d'opinion sur ce point. C'est la plus simple des options, et sans aucun doute celle qui a la préférence du bureau.

⁵ Il est à noter à cet égard qu'idex ou pas, les maquettes de master sont de toutes façons évaluées à l'échelle des PRES, et que donc cette autonomie est déjà fortement mise sous tension par l'AERES.

Annexe : Ventilations des opérations idex (en M€ sur quatre ans)

Après délibération du CA du PRES Sorbonne Paris Cité le 28 mars 2012, les différents CA des établissements seront amenés à émettre des avis sur cette proposition budgétaire qui sera éventuellement corrigée avant adoption par le bureau de Sorbonne Paris Cité.

	Prévu	Nouveau budget
Labex	51	32,6
Idefi	0	6
IHU	0	2,4
Instituts	3	3
Equipements	4	0
Projets sc	26	20
Appels émergents	20	18
Chaires d'ex	9	5,5
Bourses d'ex	2,5	2,5
Documentation	2	0,5
Biblio virtuelle	1	0,25
Spire	0,2	0
Presse SPC	0,5	0,5
Expertise	0,2	0,1
FC	1,6	0,8
alternance	0,8	0
Licence	9	6
PACES	3	1
Master	9	2
Collegium Santé	0,5	0,1
Collegiomtech	3	0,7
College Doctoral	4	0
Junior grant doctoral	1,6	0,6
Cotutelles	1,2	0
Collège Ox	4,2	2
Logement	10	2
Culture	3	0,6
Antennes internationales	6	2,4
Gouvernance	2	0
total	178,3	109,55